

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF- Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La société « Les Industries Chimiques du Fluor-ICF », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 09 mai 2024. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Islem RIDANE & M. Mohamed Oussama HAMROUNI représentants les sociétés d'expertise comptable CNBA et L'Expert Financial, Audit & Conseil.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 023	2 022
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements		<888 285>	<888 285>
	3	0	0
Immobilisations corporelles		103 780 835	100 989 338
Moins : amortissements		<83 786 453>	<79 200 243>
	4	19 994 382	21 789 095
Immobilisations Financières		29 165 626	23 887 387
Moins : provisions		<803 710>	<887 145>
	5	28 361 916	23 000 242
Total des actifs immobilisés		48 356 298	44 789 337
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		48 356 298	44 789 337
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		51 572 363	69 304 935
Moins : provisions		<718 872>	<399 316>
	6	50 853 491	68 905 619
Clients et comptes rattachés		18 229 055	17 614 915
Moins : provisions		18 229 055	17 614 915
Autres actifs courants		7 068 643	4 687 831
Moins : provisions		7 068 643	4 687 831
	7	7 068 643	4 687 831
Placements et autres actifs financiers		169 022	259 826
Liquidités et équivalents de liquidités		7 856 211	31 104 823
	9	7 856 211	31 104 823
Total des actifs courants		84 176 422	122 573 014
Total des actifs		132 532 720	167 362 351

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2023	2022
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		2 625 565	2 886 981
Résultats reportés		39 597 462	24 257 422
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		100 082 460	85 003 836
Résultat de l'exercice		7 320 560	31 090 040
Total des capitaux propres avant affectation	10	107 403 020	116 093 876
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions	11	4 068 977	3 359 217
Total des passifs non courants		4 068 977	3 359 217
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 974 126	32 484 714
Autres passifs courants	13	9 086 597	15 424 544
Concours bancaire et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		21 060 723	47 909 258
Total des passifs		25 129 700	51 268 475
Total des capitaux propres et des passifs		132 532 720	167 362 351

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 023	2022
Revenus	14	146 579 725	230 831 878
Coût des ventes	Tableau de passage	<127 488 977>	<181 500 726>
Marge brute		19 090 748	49 331 152
Autres produits d'exploitation	15	1 988 956	3 557 824
Frais de distribution	Tableau de passage	<5 726 775>	<11 136 192>
Frais d'administration	Tableau de passage	<4 446 738>	<5 307 400>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<9 533 714>	<8 614 035>
Résultat d'exploitation		1 372 477	27 831 349
Charges financières nettes	16	(1 042 282)	2 435 397
Produits des placements	17	7 123 653	5 763 307
Autres gains ordinaires	18	274 714	103 929
Résultats des activités ordinaires avant impôts		7 728 562	36 133 982
Impôt sur les bénéfices		<408 002>	<5 043 942>
Résultats des activités ordinaires après impôts		7 320 560	31 090 040
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		7 320 560	31 090 040
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		7 320 560	31 090 040

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 023	2 022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		146 043 664	243 289 368
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 761 738	1 848 947
Sommes versées aux fournisseurs		<128 900 013>	<192 022 277>
Sommes versées au personnel		<17 283 333>	<19 720 555>
Impôts sur les bénéfices		<8 607 251>	<76 320>
Charges financières		<230 213>	<24 658>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	<7 215 408>	33 294 505
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 301 408>	<1 908 283>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	8 150
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	495 065
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<5 250 000>	-
SICAVE		<317>	<630>
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<230 800>	<351 540>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		7 265 829	5 838 782
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	20	<516 696>	4 081 544
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<15 741 555>	<7 770 008>
Encaissements provenant des subventions		3 950	-
Remboursement d'emprunts		<41 784 207>	<28 323 551>
Encaissements provenant des emprunts		41 784 207	17 707 590
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21	<15 737 605>	<18 385 969>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	221 097	1 410 111
Variation de trésorerie		<23 248 612>	20 400 191
Trésorerie au début de l'exercice		31 104 823	10 704 632
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 856 211	31 104 823
Variation de trésorerie		<23 248 612>	20 400 191

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production
Coût des ventes	127 488 977	117 610 477	8 736 967	2 877 228	1 111 343	(2 847 039)
Frais de distribution	5 726 775	-	755 311	-	4 971 464	-
Frais d'administration	4 446 738	136 545	3 387 132	195 818	727 243	-
Autres charges	9 533 714	120 415	4 217 504	3 058 286	2 137 510	-
Total	147 196 204	117 867 437	17 096 914	6 131 332	8 947 560	(2 847 039)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2023	2022
Revenus et autres produits d'exploitation	146 579 725						
Production stockée	2 847 039	Déstockage de production		-			
Production immobilisée	5 692						
Total	149 432 455	Total		-	Production	149 432 455	251 550 866
Production	149 432 455	Achats consommés	117 867 437		Marge sur coût matières	31 565 018	70 147 515
Marge sur coût matières	31 565 018						
Subventions d'exploitation	261 416	Autres charges externes	8 768 469				
Produits divers ordinaires	1 069 823						
Total	32 896 257	Total	8 768 469		Valeur ajoutée brute	24 127 788	57 092 159
Valeur ajoutée brute	24 127 788	Impôts et taxes	179 092				
		Charges de personnel	17 096 914				
Total	24 127 788	Total	17 276 005		Excédent ou insuffisance brute d'exploitation	6 851 782	35 498 900
Excédent brut d'exploitation	6 851 782	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	493 087	Autres charges ordinaires	-				
Produits financiers	9 231 496	Charges financières	3 364 548				
Transfert et reprise sur charges	648 076	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 131 332				
		Impôt sur le résultat ordinaire	408 002				
Total	17 224 441	Total	9 903 882		Résultat des activités ordinaires	7 320 560	31 090 040
Résultat positif des activités ordinaires	7 320 560	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	7 320 560	Total	-		Résultat net après modifications comptables	7 320 560	31 090 040

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

La société applique la méthode permanent pour comptabiliser le flux d'entrée et de sortie des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evènements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2 023	2022
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	<888 285>	<888 285>
	-	-

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2 023	2 022
Terrains	3 977 043	3 977 043
Constructions	15 976 082	15 976 082
Installations techniques, matériel et outillage industriel	74 098 993	72 710 970
Matériel de transport	764 292	764 292
Autres immobilisations corporelles	4 334 855	4 288 162
Immobilisations en cours	4 629 570	3 272 789
Sous Total	103 780 835	100 989 338
Moins amortissements	<83 786 453>	<79 200 243>
	19 994 382	21 789 095

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2023	Cumul des amortissements au 31/12/2022	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2023	31/12/2023
Logiciels	480 495	-	-	480 495	480 495	-	-	480 495	-
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285			888 285	888 285	-	-	888 285	-
Terrains	3 977 043	-	-	3 977 043	38 625	-	7 500	46 125	3 930 918
Constructions	15 976 082	-	-	15 976 082	11 470 440	-	652 785	12 123 225	3 852 857
Installations techniques, matériel et outillage industriel	72 710 970	1 388 023	-	74 098 993	63 297 685	-	3 690 814	66 988 500	7 110 493
Matériel de transport	764 292	-	-	764 292	691 877	-	71 238	763 115	1 177
Autres immobilisations corporelles	4 288 162	46 692	-	4 334 855	3 701 616	-	163 872	3 865 488	469 367
Immobilisations en cours	3 272 789	3 847 854	2 491 073	4 629 570	-	-	-	-	4 629 570
Total des immobilisations corporelles	100 989 338	5 282 569	2 491 073	103 780 835	79 200 243	-	4 586 209	83 786 453	19 994 382
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	101 877 623	5 282 569	2 491 073	104 669 120	80 088 528	-	4 586 209	84 674 738	19 994 382

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2 023	2022
Prêts au personnel	197 850	249 530
Participations*	28 333 708	23 083 708
Dépôts et cautionnements	634 068	554 149
Sous Total	29 165 626	23 887 387
Moins provisions	<803 710>	<887 145>
	28 361 916	23 000 242

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2022
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	138 025	128 197
- STB	503 915	496 647
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	-	100 000
- UNIMED	11 270	11 801
	803 710	887 145

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2022	Acquisition 2023	Cession/réduction 2023	Valeurs historiques 2023	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2023	au 31/12/2022	Provisions au 31/12/2023	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,97%	1 618 783	7,666	44,540	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	250 000	-	1 924 419	1,95%	76 940	25,012	27,501	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,04%	63 200	11,641	3,668	496 647	503 915	7 268
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	-	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,02%	1 000	10,000	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	-	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	5 000	-	-	5 000	27,78%	5 000	1,000	1,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	7,594	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,61%	25 298	7,749	14,812	-	-	-
Ste MARHABA PROM TOURISTIQUE	-	5 000 000	-	5 000 000	16,67%	5 000	1 000,000	1000,000	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	0,881	128 197	138 025	9 828
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	11,713	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	10,000	100 000	-	<100 000>
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,02%	4 957	9,539	7,265	11 801	11 270	<531>
BIAT	2 350 184	-	-	2 350 184	0,13%	45 066	52,150	90,846	-	-	-
TOTAL	23 083 708	5 250 000	-	23 333 708	-	-	-	-	887 145	803 710	<83 435>

6. STOCKS.

Désignation	2 023	2022
Matières premières	23 420 568	39 266 183
Matières consommables	5 983 832	5 701 835
Emballages commerciaux	691 488	854 713
Produits finis ALF3	20 025 513	19 936 941
Produit finis ANHYDRITE	84 964	10 322
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 365 998	3 534 941
Sous Total	51 572 363	69 304 935
Moins provisions pour dépréciation *	<718 872>	<399 316>
	50 853 491	68 905 619

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2 023	2022
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	122 947	-
Provision pour dépréciation de matière première	146 375	80 171
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	449 550	319 145
	718 872	399 316

7. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2 023	2022
Débiteurs divers	128 787	235 863
Etat	6 823 175	4 268 572
Fournisseurs, avances sur commandes	43 827	10 683
Charges comptabilisées d'avance	34 945	25 037
Personnel, avances et acomptes	32 760	30 180
Produits à recevoir	-	112 347
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	7 068 643	4 687 831
Moins : provisions	-	-
	7 068 643	4 687 831

8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2 023	2022
Prêt au personnel	169 022	259 826
	169 022	259 826

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2 023	2022
Certificats de dépôts	-	28 491 217
Banques (DT)	580 885	880 940
Banques (devises)	7 269 455	1 727 202
Caisses	5 871	5 464
	7 856 211	31 104 823

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2023 s'élèvent à 107 403 020 dinars contre 116 093 876 dinars au 31/12/2022 soit une diminution de 8 690 856 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2023 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2022	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 886 981	24 257 422	31 090 040	0	116 093 876
Modifications comptables 2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 886 981	24 257 422	31 090 040	0	116 093 876
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaire capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	-	<15 750 000>	-	<15 750 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	15 340 040	<15 340 040>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<261 416>	-	-	-	<261 416>
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	7 320 560	-	7 320 560
Modifications comptables 2023	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2023	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 625 565	39 597 462	7 320 560	0	107 403 020

10.2 RESULTAT PAR ACTION.

Le résultat par action est détaillé comme suit :

		2023	2022
Résultat de l'exercice		7 320 560	31 090 040
Nombre d'actions		2 100 000	2 100 000
		3.486	14.805

11. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2023	2022
Provisions litiges pollution	(a)	602 157	369 958
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	2 947 583	2 470 022
		4 068 977	3 359 217

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les années à venir en cas de départ à la retraite.

12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2023	2022
Fournisseurs d'exploitation locaux		2 746 975	3 144 476
Fournisseurs d'exploitation étrangers		6 173 954	26 899 180
Fournisseurs d'immobilisations locaux		133 666	152 792
Fournisseurs factures non parvenues		2 712 185	2 127 619
Fournisseurs, retenues de garantie		207 346	160 647
		11 974 126	32 484 714

13. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2023	2022
Personnel et comptes rattachés	3 730 377	3 645 996
Etat et collectivités publiques	941 534	7 020 749
Produits constatés d'avance	136 904	122 920
Actionnaires dividendes à payer	16 608	9 491
CNSS et organismes sociaux	1 692 448	2 078 866
Créditeurs divers	372 581	359 823
Provisions courantes pour risque et charge	2 196 145	2 186 699
	9 086 597	15 424 544

14. REVENUS

Au cours de l'année 2023, les revenus ont atteint 146 579 725 dinars contre 230 831 878 dinars courant l'année 2022, soit une variation négative de 36.5%.

La baisse significative des revenus en 2023 par rapport à 2022 s'explique essentiellement par la baisse des quantités vendues, du repli des prix de vente suite à la baisse de la demande sur le marché international du fluorure d'aluminium et du niveau des prix pratiqués par les principaux concurrents.

Les revenus proviennent essentiellement de l'exportation du Fluorure d'aluminium (99,81%).

15. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
Revenus loyers	601 121	569 776
Production immobilisée	5 692	7 256
Cessions ALUMINE	79 500	243 550
Vente déchets	330	1 280
Remboursements divers	141 715	411 362
Autres produits sur chargement et déchargement	384 372	661 084
Reprise de provision pour affaire pollution	182 651	193 074
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	-	750 967
- Stock matière première	-	6
- Stock pièces de rechange	30 992	-
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	292 717	347 677
Reprise de provision pour congés à payer	-	91 236
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	261 416	278 886
Jeton de présence	4 500	-
Subvention reçue sur formation	3 950	-
Produits liés à une modification comptable	-	1 670
	1 988 956	3 557 824

16. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2 023	2 022
Charges d'intérêts	230 213	24 549
Perte de change	3 117 238	6 779 929
Gain de change	<2 221 735>	<9 179 183>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	17 096	8 373
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<100 530>	<68 888>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	-	<177>
	1 042 282	<2 435 397>

17. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
Placements	214 423	294 781
Dividendes	6 904 381	5 462 723
Produits sur prêts accordés au personnel	4 849	5 803
	7 123 653	5 763 307

Les produits de placement ont atteint 7 123 653 TND au 31/12/2023 contre 5 763 307 TND au 31/12/2022. Cette variation positive provient essentiellement de l'augmentation des dividendes distribués par ATTIJARI BANK et la BIAT.

18. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2 023	2022
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	80	8 150
Intérêts créditeurs des comptes courants	145 854	95 779
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	128 777	-
Autres gains	3	-
	274 714	103 929

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2023 à <7 215 408>DT résulte de :

1) Encaissements :		147 805 402
- encaissements auprès des clients		146 043 664
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		732 750
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		1 028 988
2) Décaissements :		<155 020 810>
- décaissements d'exploitation		<155 020 810>

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <516 696> DT au 31/12/2023. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		7 273 579
- remboursement des prêts accordés au personnel		7 750
- produits des placements		213 777
- produits des participations dividendes reçus		6 904 381
- produit des jetons de présence reçus		1 500
- revenus des comptes courants		145 853
- produits prêts personnels		318
2) Décaissements		<7 790 275>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 301 408>
- participation 50% société Marhaba promotion touristique		<5 000 000>
- participation 25% augmentation de capital de la société Alkimia		<250 000>
- prêts accordés au personnel		<238 550>
- sicav trésor		<317>

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <15 737 605>DT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit

1) Encaissements		41 788 157
-encaissement provenant des financements		41 784 207
-encaissement provenant des subventions		3 950
2) Décaissements		<57 525 762>
- dividendes payés		<15 741 555>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt banque de Tunisie		-
- Règlement des financements		<41 784 207>

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2023 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de 221 097 DT.

23. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2023 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé courant de l'exercice 2023, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de **69 700** dinars.

24. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Aucun engagement de financement donné n'est constaté à la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

25. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013. Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1er Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%. Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%. Toutefois, il est à signaler que suivant l'article 14 de Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi des finances pour l'année 2021. La société I.C.F sera soumise à l'impôt sur les sociétés aux taux de 15% à partir de l'année 2021 sur les différentes catégories de ses activités.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 01 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **107.403.020** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7.320.560** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **7.856.211** dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 01 Mars 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2023, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 146.579.725 dinars et représente 98% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de sa variation négative significative (-36.5%) par rapport à l'exercice 2022.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 avril 2024

Les commissaires aux comptes

CNBA
Représentée par

L'EFAC
Représentée par

Islem RIDANE

Mohamed Oussama HAMROUNI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçue aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2023, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2023

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçue aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de conventions ou opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2023, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération du Directeur Général

Le salaire net annuel du Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé.

Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2023, relative au salaire du Directeur Général, s'élève à 266 301 dinars.

3.2. Montants servis au Président du conseil, aux membres de conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux membres du comité d'achat

Les jetons de présence servis, au cours de l'exercice 2023, au président du conseil, aux membres de conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux membres du comité d'achat, s'élèvent à 305 000 dinars bruts.

3.3. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants se présentent comme suit (en dinars)

Désignation	Directeur Général		Président du conseil, Membres du Conseil d'administration, du comité d'audit et du comité d'achat	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2023
Avantage à court terme	266 301	-	305 000	230 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	266 301	-	305 000	230 000

(*) Ces montants sont présentés en brut.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 01 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

CNBA
Représentée par

Islem RIDANE

L'EFAC
Représentée par

Mohamed Oussama HAMROUNI